



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 05 JUIN 2026**

Délibération 020-2026

L'an Deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente,
le Conseil municipal de la commune du Planay convoqué le deux juin deux mille vingt-six
Sous la présidence de Damien CARRE, Maire

Présents : CARRE Damien, COLLETTE Fabrice, FAVRE Anaïs, ROUYR Sylvie, GLISE Suzanne, STREIFF Alexandre

Absents excusés :

ARTICO Lucas (sans pouvoir donné)
BLANC Rudy (sans pouvoir donné)
COULOMBEL Julien (pouvoir donné à GLISE Suzanne)
LOVISA Marjorie (pouvoir donné à FAVRE Anaïs)
DAUL Dominik (sans pouvoir donné)

Secrétaire de séance : FAVRE Anaïs

OBJET : ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Vu le Code électoral,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection du ou des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral sénatorial ;

Considérant que la commune compte un conseil municipal de onze membres et qu'il y a lieu d'élire :

- un délégué titulaire ;
- trois suppléants ;



Ont obtenu :

- Mme ROUYR Sylvie : 8 voix
- Mme GLISE Suzanne : 8 voix
- Mme FAVRE Anaïs : 5 voix
- M.STREIFF Alexandre : 3 voix

Ont été proclamés élus suppléants, dans l'ordre du nombre de voix obtenues (et par âge des candidats) :

1. **Mme ROUYR Sylvie** qui accepte cette fonction.
2. **Mme GLISE Suzanne**, qui accepte cette fonction.
3. **Mme FAVRE Anaïs**, qui accepte cette fonction.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Damien CARRE



*La Secrétaire de séance,
Anaïs FAVRE*